

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

**Excusé** : Frédéric DESPIERRES

Lecture et approbation du compte-rendu du 14 novembre 2016.

Présentation du site Internet par Frédéric HAUPERT. Mise en ligne début janvier 2017.

### **1 – TARIFS 2017**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des différents services pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après examen, le Conseil Municipal décide fixer les tarifs 2017 comme suit :

- Augmentation du service du lave-vaisselle : 25 €
- Augmentation de la participation au raccordement : 2 000 €
- Augmentation de la part au m<sup>3</sup> : 0,95 €

Services	Tarifs Bouchoux	Tarifs extérieurs
Salle des fêtes hors repas	70,00 €	115,00 €
Salle des fêtes 1 journée	140,00 €	230,00 €
Salle des fêtes 2 journées	175,00 €	320,00 €
Vaisselle (la pièce)	0,05 €	
Lave-vaisselle	25,00 €	
Photocopie	0,18 €	
Concession cimetière 30 ans	100,00 €	
Concession cimetière 50 ans	200,00 €	
Case columbarium 15 années	450,00 €	
Renouvellement 15 années	300,00 €	
Case columbarium 30 années	600,00 €	
Renouvellement 30 années	450,00 €	
Plaque jardin souvenir 30 ans	100,00 €	
Renouvellement 30 années	100,00 €	
Dispersion jardin du souvenir	gratuit	
Participation raccordement	2 000,00 €	
Taxe m <sup>3</sup> consommé part fixe	20,00 €	
	Part au m <sup>3</sup>	0,95 €
Location table (la pièce)	2,00 €	
Location chaises (par 8)	2,00 €	

### **2 – OPERATION REMPLACEMENT DE BALLONS FLUOS SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LE JONCHET : APPROBATION DEFINITIF DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2 du 12 septembre 2016 concernant l'approbation du fonds de concours ainsi que la convention pour l'opération de remplacement de ballons fluos sur l'éclairage public du Lotissement le Jonchet.

Suite à l'envoi de la facture acquittée et pour permettre le versement du fonds de concours pour cette opération, il convient d'approuver le montant définitif de celui-ci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le montant définitif du fonds de Concours pour le projet suivant :

- Remplacement de ballons fluos sur l'éclairage public du Lotissement le Jonchet : **2 014,81 €**.

### **3 – OPERATION REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A CONDENSATION : APPROBATION DEFINITIF DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2 du 12 septembre 2016 concernant l'approbation du fonds de concours ainsi que la convention pour l'opération de remplacement de la chaudière de l'école par une chaudière à condensation.

Suite à l'envoi de la facture acquittée et pour permettre le versement du fonds de concours pour cette opération, il convient d'approuver le montant définitif de celui-ci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le montant définitif du fonds de Concours pour le projet suivant :
  - Remplacement de la chaudière de l'école par une chaudière à condensation : **3 343,50 €**.

### **4 – URBANISME – CONSTITUTION D'UN SERVICE UNIFIE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL – ADHESION ET CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALARONNE CENTRE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier de la DDT informant les communes dotées d'une carte communale, l'instruction des demandes d'autorisation par les services de l'Etat cessera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient donc pour la commune de ST ANDRE LE BOUCHOUX de transférer la compétence « Urbanisme » au service unifié constitué par les Communauté de Communes Centre Dombes, Dombes Saône Vallée, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont.

Ce service sera constitué de quatre agents pour les postes d'instructeurs. Les bureaux seront localisés sur le site Créatech sur la commune de ST TRIVIER SUR MOIGNANS.

Les charges de fonctionnement de ce service seront réparties selon la clé suivante :

- Droit d'entrée : forfait par commune sur la base de 5 % du budget prévisionnel,
- Assistante juridique et technique : part fixe calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (donnée INSEE – population municipale), sur la base de 25 % du budget prévisionnel,
- Instruction des dossiers : part variable calculée en fonction du nombre et du type de dossiers instruits, sur la base de 70 % du budget prévisionnel.

Pour le territoire de Chalaronne Centre, le conseil communautaire a décidé de prendre à sa charge la part fixe correspondant au droit d'entrée, soit 218 € par commune, pour 2015. La part fixe « assistance juridique et technique », soit 262 € pour 2015 et la part variable « instruction des dossiers » sont à la charge des communes. La contribution de cette dernière prestation, par dossier, pour 2015 est fixée comme suite :

- |                              |       |
|------------------------------|-------|
| - Permis de construire       | 134 € |
| - Certificat d'urbanisme (a) | 27 €  |
| - Certificat d'urbanisme (b) | 54 €  |
| - Déclaration préalable      | 67 €  |
| - Permis d'aménager          | 403 € |
| - Permis de démolir          | 27 €  |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service unifié intercommunautaire pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol créé entre les Communauté de Communes Centre Dombes, Dombes Saône Vallée, Chalaronne Centre et de Canton de Chalamont,
- **DECIDE** de confier à ce service l'instruction des dossiers suivants :
  - Permis de construire,
  - Certificat d'urbanisme (a),
  - Certificat d'urbanisme (b),
  - Déclaration préalable,

- Permis d'aménager,
- Permis de démolir.
- **APPROUVE** le projet de convention, et ses annexes, joints à la présente délibération, à intervenir avec la Communauté de Communes Chalaronne Centre,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, et les documents nécessaires à son exécution,
- **AUTORISE** les services de l'Etat (service instructeur de la DDT) à reverser les archives liées aux autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol de la commune des dix dernières années au service instructeur unifié intercommunautaire des Communautés de Communes Centre Dombes, Dombes Saône Vallée, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont,
- **AUTORISE** le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain à donner accès, au service instructeur unifié intercommunautaire, aux documents numérisés de la commune (PLU, réseaux,...),
- **PREND** l'engagement de procéder à une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), en vue d'autoriser le transfert de données numérique nominatives concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme,

## **5 – POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT**

Les travaux avancent bien. Pas de problèmes particuliers.

## **6 – TRAVAUX 2017**

Pour l'instant, on attend de voir le budget en fin d'année. Eventuellement, un chemin piéton « route de la Bresse » ou le cimetière.

## **7 – PRIME DE FIN D'ANNEE**

Le montant des primes pour chaque agent reste le même que l'année 2015.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- Compte-rendu des entretiens avec le personnel.
- Rapport de la cour des comptes pour le SIEA.
- Compte-rendu de l'AG de l'EPF de l'Ain.

Le Maire,